



(Association n° 9/00337, enregistrée le 12 Mars 1981, agréée par arrêté préfectoral le 28 Mai 1985)

« Rien de ce qui touche la Presqu'île ne nous est étranger... »

Bulletin semestriel de l'association CODEPPI
Mars 2012

Président : Jean-Pierre CAMUT,

Vice-président : Bernard PICHOT,

Trésorier : Pierre PASTOR,

Secrétaire : Sylviane LAPORTE.

Secrétaires adjoints : Bernard CHAUVE
(représentant l'ASYNPRO)

et Martine TOUSSAINT,

archiviste : Guy CASTAGNEDE

Email : codeppilcf@orange.fr

Site : <http://sites.google.com/site/codeppilcf>.

Sommaire:

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 AOUT 2011	p2
LE PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON ET DE SON COUVERT	p3
DU NOUVEAU DANS L'AFFAIRE DU CHENAL DU POUT	p5
PARLONS DES VILLAGES OSTRÉICOLES	p7
L'ÉROSION UN "VIEUX " SUJET TOUJOURS "JEUNE"	p8

Notre association concerne la presqu'île de Lège-Cap Ferret et son environnement immédiat c'est à dire : le Bassin d'Arcachon, la forêt domaniale de Lège et Garonne, l'urbanisation et l'équipement des "villages" et bien entendu le devenir des longues plages océanes et de leur cordon dunaire qui nous protège des assauts de l'Atlantique. Notre but n'est pas de nuire au développement de la presqu'île, mais de veiller à ce qu'elle reste un endroit où il fait bon vivre. Pour cela nous devons :

■ **PROTEGER ET SAUVEGARDER**

L'environnement de la presqu'île, par le maintien d'un juste équilibre entre ses parties naturelles - DUNES, FORETS, SITES (inscrits ou non) - qui doivent être conservées et respectées, et les parties qui peuvent être habitées, donc urbanisées.

■ **DEFENDRE**

Les activités traditionnelles locales, par la recherche et la mise en œuvre de tous les moyens propres à assurer leur continuité, voire leur développement harmonieux, sur l'ensemble de la Presqu'île et les villages ostréicoles. Lutter contre les agressions, qu'elles soient d'origine naturelle (érosion ou, au contraire, ensablement) ou d'origine humaine.

■ **CONTROLLER**

L'aménagement, particulièrement sous son aspect économique, par une correcte évaluation des possibilités d'accueil offertes.

CONTACTEZ NOUS ! Soit par Email, soit en visitant notre site, soit par téléphone.

Email : codeppilcf@orange.fr

Site : <http://sites.google.com/site/codeppilcf>

Village	contact CODEPPI	Téléphone
CLAOUEY	Toussaint Martine	06 70 88 68 05
CAP FERRET	Barre Jean-Pierre	06 77 13 04 44
LE CANON	Camut Jean-Pierre	05 56 60 94 12
LA VIGNE	Laporte Sylviane	06 99 77 96 51



COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 3 AOUT 2011

L'assemblée générale de CODEPPI s'est tenue le mercredi 3 aout 2011 à 18H dans la salle municipale de la Forestière sous la présidence de Mr JP CAMUT, président, en présence de Mr Michel SAMMARCELLI, maire de LEGE-CAP FERRET.

Après avoir présenté les excuses de Mr Christian GAUBERT, vice-président du Conseil Général, maire de LANTON et de Mr Bruno LAFON, président de la COBAN ; Mr CAMUT a soumis au vote le procès-verbal de l'assemblée générale du 4 aout 2010 (in bulletin de janvier 2011) qui a été approuvé.

Mme Sylviane LAPORTE, secrétaire, a ensuite présenté le rapport moral. Les instances dirigeantes de CODEPPI se sont réunies une dizaine de fois depuis la précédente assemblée générale. Le conseil d'administration s'est efforcé de répondre aux nombreuses sollicitations des pouvoirs publics et de personnes privées qui prennent la forme d'invitations à des réunions, colloques, séminaires, etc, au niveau local ou régional (DREAL) sur des sujet les plus divers : pêche, ostréiculture, agriculture bio, forêt patrimoine, énergies renouvelables, urbanisme (PLU, SCOT).

CODEPPI a été représenté aux séances des groupes de travail mis en place pour préparer le futur Parc naturel marin (PNM) Une réunion d'information co-organisée avec une autre association ferret-capienne a permis aux " presqu'iliens " de recevoir Mme LITTAYE, chargée de mission pour le PNM.

Votre conseil qui, il y a quelques années, s'était intéressé aux parcs à huîtres abandonnés se félicite de la mobilisation actuelle - à laquelle tous les adhérents sont invités à participer via notre site Internet en signalant la position GPS de " ferrailles dangereuses " repérées lors des sorties en bateau - pour éliminer les déchets dangereux de certaines installations ostréicoles délaissées.

Plusieurs membres du Conseil d'administration se sont activement engagés lors de la " Journée de l'arbre " organisée par la commune, dans le cadre du " mois de la nature ", en avril 2011 ; une cinquantaine de personnes ont participé au jeu " l'âge de l'arbre " doté de prix végétaux (plants de pin parasol).

Ce rapport moral a été approuvé.

En l'absence du trésorier, empêché pour raison de santé, le président a présenté le bilan financier de l'exercice 2010 qui se caractérise par un solde positif de 156,04euros, les recettes étant de 1510 euros, pour un total de dépenses de 1353,96 euros. Ce bilan a été approuvé. Mr Jean-Marc Lorient a été désigné comme contrôleur des comptes de CODEPPI.

Le budget prévisionnel 2011 (1655euros en recettes et 1557euros en dépenses) ; présenté par le président a été approuvé.

Le programme de travail suivant a ensuite été soumis aux adhérents présents :

- o Créer un prix pour la journée de l'arbre ou autre ;
- o Moderniser le bulletin ;
- o Dynamiser la gestion des adhérents ;
- o Améliorer le traitement des remarques des adhérents :
- o Organiser des réunions de quartier :
- o Réexaminer les statuts et le règlement intérieur ;
- o Développer la collaboration avec d'autres associations homologues dans la commune et autour du Bassin d'Arcachon :

o Continuer à participer aux travaux préalables à la création du parc naturel marin ; Ce programme a été accepté.

Le président a d'autre part mis l'accent sur l'intérêt du travail de Mme Chapuis relatif au projet d'ouverture d'une voie de circulation nouvelle à CLAOUEY ; il a par ailleurs souhaité un balisage plus précis des pistes cyclables où cohabitent plusieurs catégories d'usagers et il a relevé les modifications du paysage résultant de coupes rases traversées par ces pistes en forêt domaniale .

Divers adhérents ont souhaité un développement des pistes cyclables, voire l'installation du système " VELIB " ou la mise en service de navettes, afin de compléter les dispositifs existants. Des inquiétudes ont été exprimées à propos des abattages

d'arbres réalisés sur le terrain du camping " Les embruns " .

L'aménagement de l'avenue de la Vigne (piste cyclable et ralentisseur) a été apprécié. Certains souhaiteraient accélérer le réaménagement des places -devant l'église du Ferret et à Bélisaire- selon le modèle du projet en cours place Reinhardt, mais le maire a souligné le coût élevé de ces travaux et donc la nécessité d'échelonner leur exécution dans le temps.

A propos des coupes d'arbres le maire a précisé que :

-l'exploitant du camping " les embruns " devra replanter des arbres :

-il est très hostile aux règles actuelles de gestion des forêts domaniales et qu'il demandera le classement en " forêt de protection " de la totalité des parcelles appartenant à l'ONF sur la commune.

Le maire a d'autre part relevé que :

- le succès touristique de la presqu'île a des effets significatifs sur les conditions de vie des enfants du pays ;

- la mise en service d'une navette impliquerait l'aménagement préalable de couloirs difficilement envisageable ;

- les réseaux de collecte des eaux usées est actuellement au maximum de sa capacité ;

- il serait inapproprié d'aménager de nouveaux parkings ;

- le système VELIB est coûteux, alors que le potentiel de vélos à louer est de 9000 unités ;

- l'interdiction temporaire de la baignade à la plage des Américains a résulté, semble-t-il d'un problème ponctuel.

A l'issue du scrutin tendant à renouveler le mandat de plusieurs membres du conseil d'administration et à désigner de nouveaux membres, ont été élus : MM Jean-Pierre BARRE, Georges BOUCHER, Anne-Marie JEANTET, Pierre PASTOR, Martine TOUSSAINT.

RÉUNION DE VILLAGE

Une première réunion de village a eu lieu à Claouey fin 2011 grâce aux membres de l'APESCV qui souhaitait mettre en sommeil leur association créée pour traiter plus spécialement du sort du petit bois derrière le Super U. Les dossiers ont été transmis à CODEPPI. Après une réunion avec le Maire sur les sujets qui préoccupaient les riverains de la rue Brémontier, CODEPPI a fait un compte rendu vers les intéressés. CODEPPI espère que ce qui a été dit lors de cette réunion se révélera être l'évolution attendue.

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE CODEPPI

est prévue le
samedi 4 août 2012
à la salle communale de la
Forestière au cap Ferret à
partir de 18h30.

Venait nombreux.

LE PARC NATUREL MARIN DU BASSIN D'ARCACHON ET DE SON OUVERT.

OU EN SOMMES-NOUS AUJOURD'HUI ?

Le 8 novembre 2011 un 3ème comité de concertation (présidé par le Préfet maritime et le Préfet de la région Aquitaine) s'est réuni, étaient aussi présents tous les acteurs qui ont participé de près ou de loin aux travaux qui ont permis d'élaborer le projet du futur PNM.

A cette occasion, la mission d'étude d'un PNM a présenté le projet provisoire du PNM. Celui-ci fixe :

- la Carte d'identité du PNM, les personnels à mettre en place (20à25),

- les sept orientations qui devront permettre d'établir le plan de gestion,

- la composition théorique du Comité de Gestion (CG) chargé d'élaborer et de mettre en oeuvre le plan de gestion (48 membres)

- le Périmètre du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon et de son ouvert (car l'extérieur du BA étant concerné sur une profondeur de 3 NM de la limite des Landes au Sud à la limite de la commune de Lège-Cap Ferret au Nord).

- Le calendrier qui permettrait de faire aboutir le projet compte tenu des élections présidentielle et législative du premier semestre 2012.

Lors de la présentation du projet aux élus, ceux-ci ont souhaité voir leur représentation doublée. L'après-midi lors de la présentation au public et aux associations, le Préfet de Région nous a informé de cette nouvelle donne. Suivant cette démarche, certaines associations ou organisations professionnelles ont demandé une augmentation du nombre de leurs représentants. En fin de séance, un total de 75 conseillers a été finalement acté par le Préfet de Région.

Incontrôlable ont dit certains, des problèmes d'équilibre et de parité voire de majorité ont dit d'autres. Après trois semaines de " réflexion " des Pouvoirs publics, l'enquête publique a été lancée le 26 décembre 2011 accompagnée d'un nouveau projet pour le PNM. Il ressort alors que le Conseil de Gestion (CG), prévoit soixante membres dont 25 élus et que le périmètre qui pour des raisons techniques ne prenait pas en compte le delta d l'Eyre (inclus dans le Parc régional des landes de Gascogne) ne prend plus en compte les prés salés Est et Ouest de la Teste.

Madame Françoise DURAND, ingénieur en environnement fluvial, littoral et marin est désignée en qualité de commissaire-enquêteur.

L'enquête publique s'est déroulée du 26 décembre 2011 au 10 février 2012 (initialement prévue jusqu'au 2 février celle-ci a été prolongée sur demande du commissaire enquêteur jusqu'au 10 février). La commissaire enquêteur s'est tenue à la disposition du public

dans les mairies concernées par le PNM.

CODEPPI (avec les associations qui ont participé à l'élaboration de celui-ci) est résolument favorable à la création du PNM du Bassin d'Arcachon et de son Ouvert, avec toutefois quelques réserves qui touchent :

■ 1. à la composition du Conseil de Gestion qui doit être conforme à ce qui existe dans les autres PNM et non soixante membres dont 25 élus, comme proposé dans le projet soumis à enquête publique. La composition du CG doit permettre une représentation équilibrée des différents collèges.

La composition du CG pourrait alors être (sans dépasser 50 membres):

- 6 représentants de l'État et de ses établissements publics,
- au moins 12 représentants des collectivités territoriales,
- 3 représentants des organismes de gestion d'espaces protégés,
- au moins 12 représentants des organisations professionnelles dont l'activité est liée au domaine maritime,
- 5 à 6 représentants des usagers de loisirs en mer,
- 5 ou 6 représentants des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel,
- 4 ou 5 personnalités qualifiées.

■ 2. au périmètre du PNM qui doit inclure l'ensemble du Domaine Public Maritime (DPM), ceci jusqu'à la limite de salinité des eaux pour ce qui concerne les rivières qui alimentent le Bassin.

Pour ce qui concerne le delta de l'Eyre qui est déjà intégré dans le périmètre du Parc Régional des Landes de Gascogne, une modification des textes qui régissent les parcs régionaux pour permettre des transferts de responsabilité vers une autre aire protégée autrement que par une convention.

CODEPPI a transmis au commissaire-enquêteur une lettre qui va dans ce sens. CODEPPI a beaucoup œuvré tout autour du Bassin pour expliquer la position des associations et essayer de motiver nos concitoyens. Il reste à espérer que l'enquête publique face évoluer le projet de parc Marin autrement qu'à la marge comme c'est souvent le cas.

Certains disent que le projet de PNM tel qu'il est proposé ne sera pas entériné par le Ministère de l'environnement car trop différent, par sa structure, des autres PNM.

Certains représentants du Conseil d'administration des aires marines protégées laissent entendre que celui-ci risque de ne pas être adopté lors du vote de cette instance. Mais en définitive, faut-il un Parc Marin intercommunal et limité ou pas de Parc Marin du tout. On peut penser que ceux qui veulent l'une ou l'autre de ces deux éventualités sont les mêmes.

DU NOUVEAU DANS L'AFFAIRE DU CHENAL DU POUT

Observations

Les éléments suivants sont présentés par le BRGM ;

La zone deltaïque du courant de Lège (canal des étangs) montre depuis 1973 des changements importants dus :

- Aux facteurs naturels ;
- Aux modifications anthropiques.

Plusieurs dates ont été comparées

- o 1973-1987-2000 (Terra)
- o 2007 (Terrain Siba-BRGM)
- o 2010 (IGN-PIGMA)
- o 2011 (Terrain BRGM)

Quelques faits historiques recueillis avec la contribution de Mr R. Bidondo

Il y a 50 ans, le lit naturel du courant empruntait le chenal maintenant barré, à l'ouest de la première tonne, en direction du sud.

Les ostréiculteurs d'Arès trouvant que trop d'eau douce arrivait chez eux, avaient déjà procédé à des tentatives de détournement du chenal (conflit Arès- Claouey sur le sujet).

Peu après 1987, à la faveur de périodes de très forte pluviométrie, et en un hiver, le bras s'est détourné spontanément vers l'est avec apport d'eau douce et de sable, rejoignant le chenal d'accès au port d'Arès. A la suite de cet événement, la Section Régionale Conchylicole (SRC) a

procédé à un premier apport de pierre en travers du chenal bloquant la plus grosse partie du sable.

Après 1987, la branche qui conduisait une partie des eaux du canal des étangs vers le chenal de Lège et le chenal de Graveyron a été partiellement obstruée. Un chenal alluvial compensateur s'est créé. Il recoupe les mattes au nord du tracé précédent pour alors déboucher directement dans le chenal d'accès au port ostréicole d'Arès

La déviation de l'eau du canal des étangs a été réalisée pour contrôler les circulations d'eau douce.

Evolution entre Arès et Claouey de 1973 à 2000

On observe une transformation récente du système deltaïque :

- fermeture des chenaux et une extension des mattes dans la partie centrale ;
- fragmentation des mattes dans la partie occidentale vers Arès avec ouverture et surcreusement des esteyes ;
- érosion de la bordure des chenaux, notamment, celui du port ostréicole d'Arès (amont du Graveyron), mais surtout le nord de celui de Lège, avec actuellement de nombreuses mattes résiduelles ;
- accentuation du transit par le chenal de Lège qui tangente la pointe de Bertic.

Elles pourraient être liées en partie à la déviation d'une partie

des eaux du canal des étangs. Malgré ces travaux, il existe un fort transit par le chenal de l'est qui coupe les mattes en direction du chenal de Graveyron

Historique, de 2000 à 2007

Mais, la digue n'ayant pas tenu, aux environs de 2000 une première opération menée par les collectivités locales à la demande des ostréiculteurs a été faite par la société VAN - CUYCK.

L'ouvrage ayant craqué de nouveau, en 2004, le SIBA a fait procéder par la société ATA (64) à un confortement de l'ouvrage, avec en particulier apport de sable pris dans le chenal et déposé sur, et en aval de la digue.

Une reconnaissance de l'état de la digue et du tracé des chenaux et mattes a été réalisée en août 2007.

Les points d'observation cartographiés permettent :

- de localiser les descriptions ;
- de servir de points d'amer pour traquer les changements ultérieurs.

En 2007...

Le chenal de compensation qui s'était formé au niveau de l'estey en aval (relié en 2000 au chenal fluvial très actif formé après 1987 en direction du SE) est bouché par le sable.

L'eau du canal s'évacue principalement par Claouey (surcreusement de l'estey du Pout), par débordement de la digue et par la rouille des alios (point à vérifier),

Les méandres concaves du canal sont érodés en amont et

en aval de la digue, avec esquisses de crevasses de percement aux extrémités de la digue.

Le chenal abandonné est partiellement rempli.

Le chenal actif est maintenant celui qui arrive du nord en rive G (est) et qui sur l'image de 2004 de geoportail se situe à $1^{\circ}09'24''\text{W} - 44^{\circ}45'36''\text{N}$ (confluent sud) jusqu'à $1^{\circ}09'25''\text{W} - 44^{\circ}45'49''\text{N}$, terminaison ramification dans les tonnes nord avant (en 2011 il est connecté à la rouille des alios).

Confirmation que la rouille des alios amène beaucoup de sable au chenal d'Arès.

En résumé trois époques post 87 : en 2000, contournement de la digue par l'ouest et retour

vers SE, en 2004, rupture de la digue et alimentation directe, en 2007, "channel fill" derrière la digue et chenal Est actif

La situation constatée aujourd'hui

- le courant dans le chenal du Canal des Etangs, et particulièrement au droit de la tonne, est extrêmement fort ;

- il reste toutefois aussi violent au droit de la plage du Tatchot/Pastourelles ;

- les riverains constatent et subissent les effets négatifs d'une érosion très importante au niveau de cette plage ;

- au sud de la pointe de Bertic, une zone d'envasement très importante s'est formée, ainsi qu'au nord de la pointe du Tatchot.

REFLEXIONS PRELIMINAIRES SUR LES SOLUTIONS

L'objectif des solutions envisagées est la " redeltaisation " de la zone du canal des Etangs

pour ce, plusieurs pistes semblent intéressantes :

1) réguler les apports hydrauliques du lac Lartigau (zone d'emprunt des matériaux lors de la création du té de Lège) ;

2) diminuer le seuil du barrage, en essayant de le " re-naturaliser " ;

3) favoriser un départ de l'estey A vers l'estey B ;

4) favoriser un départ du chenal du Canal des Etangs vers l'estey du Pout ;

5) faire un départ de l'estey du Pout vers l'estey C.



PARLONS DES VILLAGES OSTRÉICOLES

Napoléon III ayant vendu la frange littorale du Bassin, il ne reste aux autochtones pour se fixer que le haut de la plage qu'ils vont peu à peu exonder, faisant ainsi reculer la limite de haute mer. Les premières constructions vétustes seront progressivement remplacées par un véritable habitat qui verra son apogée entre les deux grandes guerres.

Les ponts et chaussées maritimes piloteront avec adresse l'édification de ces villages, par des professionnels de la mer bien sûr, mais aussi les premiers "vacanciers" qui sont encouragés à investir dans la construction d'une cabane pour combler les parcelles inoccupées, souvent en première ligne permettant ainsi à cette communauté d'assumer la charge de construction et d'entretien des défenses contre la mer.

Après 1945 et pendant quelques années, les nouveaux vacanciers pourront soit louer une cabane pour la saison, soit même racheter aux professionnels des cabanes qu'ils n'utilisent plus ou qu'ils négocient pour construire dans les lotissements qui se développent à proximité des villages. Chacun trouve son intérêt dans ces arrangements locaux.

Entre 1970 et 1980, cette gestion en "bon père de famille" va se voir opposer par les services de l'Etat une réglementation plus rigide qui va fixer la situation et la rendre insupportable. Au fil des ans la situation va s'envenimer, au point de faire craindre pour l'avenir de ces villages et de donner des regrets à ceux qui

s'y étaient maintenus par solidarité.

Devant cet état de fait, le CODEFNOR présidé par Mr Destriau président d'Université, provoque sous l'impulsion de JM Brossard une réunion au rond-point de l'Herbe pour débattre de l'avenir et la sauvegarde des villages ostréicoles, bien menacés par certains appétits et délaissés par la nouvelle génération d'ostréiculteurs qui préfèrent s'installer dans les lotissements qui se développent, l'administration faisant peser l'incertitude sur l'avenir de ces villages.

La fusion de MAPPI et de CODEFNOR, en CODEPPI, va promouvoir l'action de sauvetage des villages :

- par leur inscription à "l'inventaire des Sites supplémentaire" grâce à une collaboration étroite avec le service des " Bâtiments de France ". Une équipe d'étudiants et leurs professeurs séjourneront le temps nécessaire à l'établissement de l'inventaire, ils seront hébergés dans le foyer des jeunes à côté de la chapelle de la Villa Algérienne. CODEPPI assume alors la responsabilité de l'opération, approuvée quelques mois plus tard par la commune qui accordera une subvention;

- par la création au sein de CODEPPI de deux commissions : la commission Villages, présidée par le colonel SCUDIER, qui pilotera " l'inscription " ; la commission ostréicole présidée par G. CASTAIGNEDE, qui fera le lien entre les deux communautés d'usagers des villages.

Les deux commissions travailleront en étroite collaboration pour sauvegarder les berceaux de l'habitat sur la presqu'île.

La situation devenant par trop critique il a été décidé par la suite la création par les " professionnels " de l'ASYNPRO, pour prendre le relais des deux commissions de CODEPPI. La réunion a lieu au "Bayonne" le 19 avril 1982, décision est prise à l'unanimité de créer l'association des propriétaires de cabanes, mais aussi d'inviter les " non professionnels " à se joindre à l'action entreprise.

L'ASYNPRO sous la présidence de Jean MOYEN au départ, puis sous celle d'un colonel de l'infanterie de Marine, entreprend d'assurer la représentation des intérêts des villageois auprès des différentes administrations ayant à en connaître, ce fut un long marathon au cours duquel se déroulèrent de très nombreuses réunions avec le service maritime à Arcachon comme à Bordeaux afin de rechercher un terrain d'entente.

La solution fut enfin trouvée à l'occasion de la rencontre avec un consultant en Droit public maritime, ancien administrateur en chef des affaires maritimes, docteur en droit public spécialiste dans des problèmes auxquels sont confrontés nos villageois.

L'élaboration par celui-ci d'un "rapport d'orientation pour un changement de régime de gestion domaniale des groupements ostréicoles de la côte Nord-Ouest du Bassin d'Arcachon" sera le point de départ d'une réflexion sur l'attitude à tenir.

L'ASYNPRO ayant obtenu l'accord de principe du ministre des Transports puis de celui des Finances, le préfet de la région

Aquitaine pouvait, le 11 juillet 2001 confier par convention et pour 18 ans à la commune de Lège-Cap Ferret, la gestion des villages, à l'exception de celui du FOUR, réputé "non classé" (erreur et de taille celui-ci avait été classé le 01 juin 1943).

La gestion communale, assistée d'une commission de représentants des usagers, se déroule alors parfaitement, à la grande satisfaction de tous et de chacun. L'application de la règle permet de libérer un

certain nombre de cabanes qui seront attribuées à de jeunes professionnels.

La convention qui régit la plupart des villages est en vigueur jusqu'en 2019, il en résulte que l'intégration éventuelle du village du FOUR ne peut satisfaire les exigences de l'emprunt que la commune doit contracter pour financer les travaux de réaménagement de l'abri côtier de PIRAILLAN puisqu'une durée de 18 ans semble indispensable.

A l'occasion de cette affaire ponctuelle, l'administration de tutelle entend remettre en cause des dispositions essentielles de la convention en vigueur qui garantissent l'équilibre fragile actuel acquis dans les autres villages. Voilà pourquoi l'ASYNPRO est en désaccord avec le nouveau projet de convention qui remet en cause ce qui était acquis et représente un très grand danger pour l'avenir de nos villages.

L'ÉROSION UN "VIEUX" SUJET TOUJOURS "JEUNE"

Certainement remis au goût du jour après le drame qui a touché les côtes vendéenne et charentaise lors de la tempête Xynthia.

Dans le cadre des travaux du "Grenelle de la mer" un rapport préconisant une stratégie nationale de gestion du trait de côte a été remis récemment à la ministre chargée de l'écologie. Ainsi, le sujet de l'érosion côtière et de nouveau à l'ordre du jour. Les conclusions des travaux

pilotés par le député de la Manche Alain COUSIN sont présentement prises en compte dans le cadre des programmes d'aménagement des plages du littoral landais.

Pour sa part, depuis sa création Codeppi a été précurseur et s'est intéressé à ce sujet. En effet, dès 1981 un universitaire prêtait sa plume à Codeppi pour relater l'historique des "divagations" de l'extrême pointe de la presqu'île dont l'instabilité avait été relevée (en son temps) par le géographe Elisée RECLUS.

Cependant, les ferret-capiens sont toujours là et résistent, au moins quelques uns d'entre eux qui ont entrepris depuis

dix ans des travaux innovants et sans dégâts collatéraux de pollution, qui leur incombent en raison de leur situation de riverains du domaine public maritime sur la façade Est de la presqu'île. Renseignements pris auprès des opérateurs, des résultats positifs sont constatés, ceci est très encourageant et validés par l'Université de Bordeaux.

Si l'on en croit la mythologie, notre ancêtre Prométhée a le premier osé faire l'impossible. N'abandonnons pas ce dossier stratégique sur lequel Codeppi s'est plusieurs fois exprimé au cours de la décennies 2000, sans trouver beaucoup d'écho auprès des Pouvoirs publics malheureusement.

COTISATION

Membre actif 15 €

Membre bienfaiteur >15 €

A régler par chèque postal ou bancaire à... CODEPPI - CCP 743 B Bordeaux

Adresse postale : CODEPPI - BP 20 - CLAOUEY - 33950 - CLAOUEY -LEGE-CAP FERRET

Nom et prénoms :

vosre adresse principale :

.....

.....

courriel : @

Si vous êtes candidat pour entrer au conseil d'administration, faites le nous connaître.

